

Les équipements obligatoires sont le casque, le gilet jaune, blouson, pantalon, chaussures fermés, gants spécifiques, certificat d'assurance et d'immatriculation, et enfin des feux avant/arrière



Il y a plusieurs choses qui peuvent déconcentrer en deux-roues motorisé: le téléphone, alcool, pleins phares.

Attention aux angles morts!



Tu n'as qu'un corps
Alors ne l'abîme pas!

Un angle mort c'est des des endroits où le conducteur ne peut pas voir. C'est sur les côtés et les virages



Penser aux Equipements!

Les sanctions du débridaage sont un amende de 135€ (7.500€ en cas de revente d'un Scamm débride), 68€ pour le bruit excessif, jusqu'à 1.500€ en cas de kitage du scooter, 375€ d'amende pour conduite sans assurance l'un scooter débride. Jamais couvert par assurance

